



ASSOCIATION CATHOLIQUE  
CANADIENNE DE LA SANTÉ  
CATHOLIC HEALTH  
ASSOCIATION OF CANADA

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## L'ACCS S'OPPOSE À L'AFFAIBLISSEMENT DU PROJET DE LOI SUR LES NOUVELLES TECHNIQUES DE REPRODUCTION ET DE GÉNÉTIQUE

Ottawa — L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) s'oppose aux suggestions faites cette semaine par le ministre de la Santé, Allan Rock, selon lesquelles le gouvernement pourrait assouplir l'interdiction imposée aux techniques de reproduction et de génétique controversées.

«Le projet de loi C-47, qui a fait l'objet d'une deuxième lecture en novembre 1996, mais qui est mort au feuilleton quand le gouvernement fédéral a déclenché les élections en avril dernier, constituait une étape importante en vue de sauvegarder des valeurs essentielles comme la dignité humaine, le respect de la vie et la protection des plus faibles», a souligné la présidente du conseil de l'ACCS, Kateri Ghesquiere, c.s.j. L'ACCS s'inquiète des derniers commentaires du ministre de la Santé qui laissent entendre que le gouvernement aurait considérablement modifié sa politique sur les nouvelles techniques de reproduction et de génétique.

Il y a quatre ans, après une très vaste consultation publique et une collecte de données à travers le pays, la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction remettait son rapport au gouvernement du Canada. Elle émettait deux recommandations importantes : fixer des limites juridiques concernant le recours à ces techniques, et constituer un organisme de réglementation pour en superviser l'utilisation. L'interdiction d'utiliser treize procédures mentionnées dans le projet de loi C-47 constituait un moyen nécessaire et important de réagir à ces techniques et représentait une façon de protéger la dignité et la sécurité de la population canadienne.

«Nous pressons le gouvernement de redéposer le projet de loi C-47 au plus tôt et de ne pas assouplir les interdictions qu'il disait nécessaires, il y a quelques mois à peine, pour protéger la santé et les valeurs de la population canadienne», a précisé S<sup>r</sup> Ghesquiere.

/2

Les Canadiens et les Canadiennes se sont clairement prononcés, par le biais de la Commission royale et durant les propres consultations de Santé Canada, contre la commercialisation de la reproduction humaine. De plus, ils comptent sur le gouvernement fédéral pour qu'il exerce son rôle de chef de file et les protège contre les menaces que représentent pour leur santé les techniques de reproduction et de génétique. Ils souhaitent aussi que le gouvernement interdise l'utilisation des techniques qui sont inacceptables sur le plan éthique et social. «Le projet de loi C-47 constituait un pas dans la bonne direction pour atteindre ces buts. Nous demandons avec insistance que le gouvernement ne recule pas sur ces engagements et qu'il établisse des limites juridiques fermes concernant l'utilisation de ces techniques.»

— 30 —

L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) est une association nationale chrétienne qui s'intéresse au domaine des soins de santé selon la tradition de l'Église catholique romaine. Parmi ses membres, elle compte huit associations provinciales/régionales, 34 membres propriétaires d'établissements de soins de santé, 127 hôpitaux et foyers de soins de santé, huit membres moraux, 106 membres associés (communautés religieuses, diocèses, etc.), ainsi que 276 membres individuels. L'ACCS se préoccupe de la santé sous tous ses aspects : physique, psychologique, spirituel et social.

**INFORMATION: Richard Haughian - Président**  
**(613) 731-7148**

**Le 7 novembre 1997**  
**(13-97)**